

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 30
PUBLIQUE

Article intitulé « Refus de transférer Simone Gbagbo devant la CPI, le FPI se félicite de la décision du gouvernement » publié le 20 septembre 2013 par l'APA



▼ PUBLICITE

facebook

Create a facebook profile Sign up for free today!



Sign Up

@ News > Politique > Article

POLITIQUE

Tribunal du Plateau / attentat à la sureté de l'Etat: Lida Kouassi Moïse inculpé

Publié le samedi 24 aout 2013 | Le Patriote



© Abidjan.net par Atteby
Politique: Le FPI accueille ses militants après leur libération provisoire
Mardi 06 Aout 2013. Riviera Atoban. 14 Ex-détenus qui ont bénéficié de la liberté provisoire ont eu droit à un accueil chaleureux réservé par les militants et sympathisants du Front Populaire Ivoirien (FPI). Photo : Lida Kouassi.

Vos outils



REAGISSEZ

2

46

1

Tweeter

J'aime

Vidéos



Suite de la procédure judiciaire. La liberté provisoire n'absout par les poursuites judiciaires engagées contre X. Lida Kouassi Moïse vient de s'en rendre compte. Depuis le 5 août dernier, il faisait partie des 14 pro-Gbagbo qui recouvré la liberté provisoire. Hier, il est comparu au parquet. Après plusieurs heures d'audition, le parquet a signifié à l'ancien ministre de la Défense de Laurent Gbagbo de 2000 à 2002 les charges retenues contre lui.

Officiellement, il a été inculpé d'attentat à la sureté de l'Etat. Avant, il avait été convoqué au parquet d'Abidjan, au 8e cabinet où s'est rendu accompagné de son avocat, Me Bobré. Après plusieurs heures d'audition, le parquet lui a signifié les charges retenues contre lui et indiquées plus haut. Toute fois L'ancien collaborateur de Laurent Gbagbo, a été autorisé à rentrer chez lui. Il avait été arrêté à Lomé, la capitale togolaise le au début du mois juin 2012. Avant d'être extradé vers la Côte d'Ivoire, par la suite. On peut le dire, la justice ivoirienne a décidé de donner un coup d'accélérateur aux dossiers des pro-Gbagbo.

Certainement que les jours ou semaine à venir Affi N'Guessan, Michel Gbagbo et autres comparaitront devant le juge pour se voir notifier les charges retenues contre eux. Après quoi, s'ouvrira le procès proprement dit.



Titrologie



Le Patriote N° 4125 du 24/8/2013

Abonnez-vous ►

Abonnez vous aux journaux - Voir la Titrologie

Sondage

☒ Aucun sondage disponible ☒ Voir archive

Autres articles

Mady veut rouler Banny dans la farine
Le Patriote - 24/8/2013

Alphonse Djédjé Mady sur RFI : "Bédié ne peut pas être candidat"
Le Patriote - 24/8/2013

Ce sur quoi compte Mady
Le Patriote - 24/8/2013

Candidature déclarée de djédjé mady à la présidence du pdci: le rêve fou caché de Djédjé
Le Patriote - 24/8/2013

Eglise St-Etienne de Koumassi : La nouvelle cloche inaugurée
Le Patriote - 24/8/2013

Tous les articles d'actualités

▼ PUBLICITE

Michel Gbagbo s'exprime après sa libération provisoire
- 8/8/2013

Thiery Latt

Dans le dossier



Grands procès de l'après Gbagbo

LIENS PROMOTIONNELS



Commentaires



Ajouter un commentaire...

Commenter



Jean Pierre Kan · Lycée moderne de Divo

faisons la paix cela est mieux pour nous et nos enfants que de vouloir faire la guerre

Répondre · 1 · J'aime · 23 août, 23:09

